

l'eau embouteillée, que l'on trouve facilement dans les hôtels et les restaurants. Les mets préparés dans les restaurants qui accueillent les touristes ne présentent en général aucun risque, mais il n'est pas conseillé d'acheter de la nourriture dans la rue. Certains voyageurs évitent les aliments crus qui ont été lavés avec de l'eau, comme la salade. À titre de précaution, on recommande aux voyageurs d'emporter avec eux des médicaments antidiarrhéiques. Si vous tombez malade et que les symptômes persistent, consultez un médecin.

Les soins de santé et l'assurance maladie

Les hôpitaux et les cliniques privés offrent des soins de qualité dans la plupart des régions du Mexique. Il est toutefois peu probable que l'assurance maladie canadienne couvre tous les frais; en outre, un grand nombre de médecins et d'hôpitaux exigent d'être payés à l'avance. Les régimes de santé des provinces canadiennes couvrent en général une partie des frais engagés pendant un court séjour à l'étranger. Si vous partez pour plusieurs mois, votre couverture risque de prendre fin et, à votre retour, il peut y avoir une période d'attente avant que le régime ne vous prenne de nouveau en charge. Les polices d'assurance maladie supplémentaires couvrent souvent tous les frais médicaux

ainsi que votre rapatriement d'urgence au Canada. Les Canadiens qui rompent leurs liens de résidence avec le Canada et deviennent résidents du Mexique se procurent habituellement une assurance privée au Mexique.

Au moment d'acheter une assurance maladie, renseignez-vous pour savoir si la compagnie a un numéro d'urgence que vous pourrez appeler en cas de problème. Assurez-vous que cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, que les téléphonistes parlent plusieurs langues et que vous pourrez parler à des infirmiers ou à des médecins. Demandez également si votre police :

- couvre les frais d'hospitalisation à l'étranger et les frais médicaux connexes et, si oui, si le paiement se fait « sur le champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit votre rapatriement vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement pour le retour au Canada (par un médecin ou un infirmier);
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de